



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 1756

Texte de la question

M. Frédéric de Saint-Sernin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le problème de la protection des langues régionales. Il lui rappelle qu'il n'existe pas de véritable statut officiel des langues de France, alors que le conseil des ministres de l'Europe a adopté, le 26 juin 1992, la Charte européenne des langues régionales et minoritaires. Ainsi, l'enseignement de la langue occitane à l'école, à partir des classes de premier degré, est souhaité par nombre de nos concitoyens. Il existe, en effet, une véritable demande des maîtres et des élèves. C'est pourquoi l'école publique a mis en place un dispositif comprenant des maîtres itinérants et des sections bilingues. Mais, alors qu'un département comme les Pyrénées-Atlantiques dispose de six maîtres itinérants, que les secteurs du Pays basque en ont douze, il n'existe qu'un poste pour la Dordogne. En conséquence, il lui demande s'il ne serait pas possible de doter ce département de trois emplois supplémentaires : un pour le Nord du département, le deuxième dans le secteur de Périgueux et un troisième pour le Bergeracois.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale s'est prononcé à plusieurs reprises pour la signature de la charte européenne des langues minoritaires et régionales. Il a la profonde conviction que nos langues régionales constituent une des bases de notre patrimoine culturel et forment une des richesses communes de la France. Président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques, département fier de ses deux langues régionales, le basque et le béarnais, il défend leur sauvegarde et leur promotion. Il rappelle le soin pris, comme ministre de l'éducation nationale, à rétablir l'option langue régionale dans le second cycle et dans la définition du baccalauréat. Il a été par ailleurs décidé d'engager une réflexion sur les progrès encore nécessaires. À cet égard, il a été confié à MM. Muller et Salles-Loustau la mission d'analyser l'existant et de faire des propositions pour l'avenir. Participeront à cette réflexion tous ceux dont les avis et les propositions peuvent faire progresser en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. de Saint-Sernin Frédéric](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1756

Rubrique : Langues régionales

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1483

Réponse publiée le : 13 septembre 1993, page 2945